



# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

---

*La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.*

**Numéro :**

CF-2021-46

**Date d'entrée en vigueur :**

22 décembre 2021

**ATA :**

78

**Certificat de type :**

A-236

**Sujet :**

Échappement – Non-conformité de la conduite hydraulique reliée au vérin de déploiement du système de commande d'inverseurs de poussée

**Applicabilité :**

Les avions d'Airbus Canada Limited Partnership (anciennement C Series Aircraft Limited Partnership (CSALP), Bombardier Inc.) :

Modèle BD-500-1A10 portant les numéros de série 50030, et 50033 à 50039;

Modèle BD-500-1A11 portant le numéro de série 55056.

**Conformité :**

Dans les 400 heures de temps dans les airs à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

**Contexte :**

Il y a eu un incident en service au cours duquel une conduite hydraulique reliée au vérin de déploiement du système de commande d'inverseurs de poussée (TRAS) a connu une défaillance lors du déploiement commandé d'un inverseur de poussée. Une enquête menée par le fabricant a permis de déterminer que certaines conduites hydrauliques avaient été fabriquées avec une installation incomplète de la tresse de blindage des câbles. Cette lacune a créé un point faible, qui a par la suite mené à la défaillance de la conduite hydraulique.

La défaillance d'une conduite hydraulique pourrait entraîner une perte des capacités d'inversion de poussée et des circuits hydrauliques. Au cours de l'atterrissage sur une piste contaminée, la perte d'un inverseur de poussée ou des deux pourrait entraîner une sortie de piste.

Airbus Canada Limited Partnership (ACLP) a émis le bulletin de service (SB) BD500-783002 visant la dépose et le remplacement des conduites hydrauliques non conformes reliées au TRAS. La présente CN exige le remplacement de ces conduites hydrauliques non conformes reliées au TRAS.

**Mesures correctives :**

Déposer et remplacer chaque conduite non conforme visée reliée au TRAS, conformément aux consignes d'exécution de l'édition 001 du SB BD500-783002 d'ACLP, en date du 22 octobre 2020, ou de toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

**Autorisation :**

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

*ORIGINAL SIGNÉ PAR*

Rémy Knoerr

Émise le 8 décembre 2021

**Contact :**

Robert Farinas, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique [TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca](mailto:TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.